

BULLETIN

L'Eglise vient de faire une perte considérable, par la mort du cardinal Newmann, l'une des gloires philosophiques et littéraires de l'Angleterre, et le grand promoteur du mouvement qui entraîne vers l'Eglise catholique un si grand nombre de membres de l'Eglise anglicane.

On annonce aussi de Rome, la mort du cardinal Louis Pallotti, arrivée le 1er août.

* * *

La Congrégation des Rites, vient de statuer affirmativement sur la validité du procès de béatification des martyrs du Tonquin et de la Cochinchine en 1833. Au premier rang de cette phalange glorieuse, on lit les noms des missionnaires français : Gabriel Dufresse, évêque de Tabraca ; Pierre Dumoulin, Borie, Gagelin, Cornay, et autres.

On a aussi plaidé, devant la même Congrégation, l'introduction de la cause des vénérables Pères Cassien, de Nantes, et Agathange, de Vendôme, de l'ordre des Frères-Mineurs capucins, martyrisés en Abyssinie au XVIIe siècle.

“ Un nouvel attentat, lisons-nous dans les *Annales catholiques*, se prépare pour ravalier la cité des Papes au rang de capitale de l'athéisme. Le franc-maçon Finocchiaro Aprile, nommé commissaire royal pour Rome, à la suite de la démission en masse du conseil municipal, s'apprête à laïciser complètement les instituts de bienfaisance de la ville de Rome : hospices, hôpitaux, asiles, orphelinats, qui étaient jusqu'ici desservis par des religieux. Ceux-ci vont en être expulsés par un simple ukase, qui va mettre le comble à cette grande iniquité, décorée du nom de *réforme* des œuvres de bienfaisance.

“ Emus du spectacle de plus en plus attristant qu'offre la ville Eternelle sous le régime sectaire qui l'opprime, les catholiques de Rome examinent en ce moment s'il ne leur conviendrait pas de sortir de l'abstention qu'ils avaient cru devoir garder, pour des raisons spéciales, aux dernières élections administratives. Ces élections doivent se renouveler à la fin du mois d'août, pour la nomination d'un conseil municipal régulier. C'est en vue de cette éventualité que le comité électoral de l'*Unione Romana*, tient, ces jours-ci, des réunions, afin de décider ce qu'il convient de faire, en subordonnant, cela va sans dire, ses délibérations aux désirs et aux ordres de l'Autorité qui seule, à Rome, a le droit de souveraineté.”